



COMMUNE DE MASSONGEX	
27 SEP 2018	
Prés.:	
Secr.:	

Publication au bulletin officiel du canton du Valais

A insérer dans le BO du 28 septembre 2018

Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

rend notoire que le Conseil d'Etat a approuvé, en date du 20 juin 2018, la Mesure anticipée de Massongex avec autorisation de défrichement et essartage, intervention dans les eaux souterraines et intervention dans les eaux piscicoles, troisième correction du Rhône, sur territoire de la commune de Massongex

Aucun recours n'ayant été déposé à l'encontre de cette décision, celle-ci a force exécutoire.

Sion, le 25 septembre 2018

Jacques Melly
Conseiller d'Etat

Visa du juriste :

Copie pour info :

Commune de Massongex

